



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2020-101

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le premier décembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absents : Roger MALAMAIRE et Carmen FERNAGUT

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DM N°3 BUDGET DE LA COMMUNE EXERCICE 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2020-087 du 01 Décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'affectation du résultat du budget Eau et Assainissement 2019 dans le budget principal de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2020-088 du 01 Décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le transfert de la totalité des excédents du budget Eau et Assainissement 2019 à Dracénie Provence Verdon agglomération.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le Budget principal de la Commune pour l'exercice 2020 de la façon suivante :

Section d'Investissement		
Article/Chapitre	Désignation	Vote
R.I. 001/001	Solde d'exécution d'investissement reporté	27 747.96 €
Total Recettes Investissement		27 747.96 €
D.I. 1068/10	Excédent de fonctionnement	27 747.96 €
Total Dépenses Investissement		27 747.96 €

Section de Fonctionnement		
Article/Chapitre	Désignation	Vote
R.F. 002/002	Solde d'exécution de fonctionnement reporté	155 590.85 €
Total Recettes Fonctionnement		155 590.85 €
D.F. 678/67	Autres charges exceptionnelles	155 590.85 €
Total Dépenses Fonctionnement		155 590.85 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les modifications du budget principal de la Commune exercice 2020 telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

